

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 13 juin 2023

Salle du Conseil

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PECAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Yves GUBELMANN - PLR	Président	
Stéphanie BARON LEVRAT - EPA	Vice-Présidente	
Alexandra PLANCHON	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Corinne ALHANKO-BAUER - PLR		Anita PORDES - PLR	<i>Excusée</i>
Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Meret BLANC-ODERMATT - PLR		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Pierre-Yves DECHEVRENS - LC		Alexandre SOUCAS - EPA	
Caroline DOMBRE - EPA		Claire THIBAUT-BULLIARD - PLR	
Philippe GAILLARD - EPA		Onur VON BURG - EPA	
Nicole IMHOF - LC		Éric WEHRLI - LC	
Guy MUSY - EPA			

Administration : Mme Alexandra DÉRUAZ (Secrétaire générale)

Absent : /

Public : /



Ordre du jour :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 9 mai 2023.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions.**
 - a) Rapport de la commission « Finances ». Séance du 23 mai 2023. (Succinct) (Délibération N° 085).
 - b) Rapport de la commission « Sociale ». Séance du 8 mai 2023.
 - c) Rapport de la commission « Sociale ». Séance du 6 juin 2023. (Succinct). (Délibérations Nos 086 et 087).
 - d) Rapport du Groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & Co (GIPEC). Séance du 16 mars 2023. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.
 - e) Rapport du Conseil de fondation « La T'Anières ». Séance du mercredi 5 avril 2023.
- 5. Projets de délibérations.**
 - **Délibération N° 2020-2025 D – 085** – Proposition du Maire relative à la dissolution de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement.
 - **Délibération N° 2020-2025 D – 086** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 30'000 F – Rubrique 3290.00.31300.06 « Fête du 1^{er} août ».
 - **Délibération N° 2020-2025 D – 087** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 19'500 F – Rubrique 3220.00.31300.27 « Spectacles divers ».
- 6. Projets de motions.**
- 7. Projets de résolutions.**
- 8. Propositions du Maire et des Adjointes.**
- 9. Communications du Maire et des Adjointes.**
- 10. Questions écrites ou orales.**
- 11. Huis clos. Information de M. le Maire sur des dossiers de naturalisation.**



M. Yves GUBELMANN, ci-après M. Le Président, ouvre la séance à 20h00 et salue l'Assemblée. En préambule, il adresse le discours suivant :

« Avant tout, je tiens à vous remercier de votre confiance en m'ayant désigné à ce poste pour l'année 2023-2024.

Cette responsabilité me fait grand honneur.

Je me réjouis de travailler main dans la main avec vous dans l'intérêt de notre belle commune.

Je vous réitère ici mon engagement à mener à bien cette mission dans le respect de chacun, en faisant preuve de bon sens et d'impartialité.

Je souhaite très sincèrement que nos discussions se fassent de façon sereine et je m'engage à y contribuer pleinement.

Je souhaite également que nous prenions tous ensemble les bonnes décisions.

La véritable difficulté de notre tâche est, je vous le rappelle, d'écarter les intérêts individuels, rechercher l'intérêt commun et atteindre le consensus, avec à chaque fois pour seul objectif d'en faire profiter tous les Aniéroises et Aniérois. Ils le méritent tous tellement !

De nombreuses tâches nous attendent. Ces prochains mois s'annoncent chargés de dossiers qui sont déjà en cours et que nous devons poursuivre. De nombreux travaux, parfois difficiles et complexes, viendront s'y ajouter.

Pour cela, je vous demande tout votre engagement.

J'espère pouvoir compter sur vous toutes et tous en ce sens, et je vous en suis d'ores et déjà reconnaissant.

Je vous remercie ».

Applaudissements.

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 9 mai 2023.

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 9 mai 2023.

Le procès-verbal de la séance du mardi 9 mai 2023 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.

Point 2 – Discussion et approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour à l'unanimité.

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 – Communications du bureau.

M. le Président donne lecture des communications du bureau :

- *Votation populaire du 18 juin 2023 – Rappel : Présidente : Mme Nicole IMHOF – VP : M. Philippe GAILLARD.*



- *Fête des promotions : Vous êtes invité-e-s à participer au cortège des promotions de l'école d'Anières et à la partie officielle qui suivra.*

Programme :

- 17h45 : rendez-vous sous le préau couvert pour le départ de cortège
- 18h15 : Départ
- 18h45 : Partie officielle et spectacle des 8P à la salle communale

M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 4 – Rapports des commissions.

M. le Président passe la parole à M. Éric WEHRLI, pour le rapport de la commission des Finances. Séance du 23 mai 2023 (succinct).

- a) Rapport de la commission des Finances. Séance du 23 mai 2023 (succinct).

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande des précisions à M. WEHRLI, à savoir si la commission a approuvé à l'unanimité la dissolution de la Fondation de la commune d'Anière pour le logement.

M. WEHRLI précise que la commission s'est prononcée, à l'unanimité, en faveur d'une dissolution de ladite fondation avant le début des travaux.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Éric WEHRLI pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président passe la parole à Mme Caroline DOMBRE, pour le rapport de la commission Sociale. Séance du 8 mai 2023.

- b) Rapport de la commission Sociale. Séance du 8 mai 2023.

M. le Président souhaite savoir si une date a déjà été arrêtée pour le bal des pompiers.

M. le Maire informe que le bal aura lieu dans le courant du mois de novembre.

M. le Président demande s'il est possible qu'une présentation du Service social littoral soit faite au Conseil municipal afin d'en apprendre plus sur ce service.

M. le Maire propose de les faire venir dans le cadre d'une commission afin qu'il puisse parler du travail qu'ils font sur les communes CoHerAn & Co.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Caroline DOMBRE pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président passe la parole à Mme Nicole IMHOF, pour le rapport de la commission Sociale. Séance du 6 juin 2023.

- c) Rapport de la commission Sociale. Séance du 6 juin 2023.

Mme Claire THIBAULT BULLIARD s'interroge sur le fait que les montants des subventions accordées ne soient plus mentionnés dans les rapports de commission et souhaite en connaître la raison.

M. l'Adjoint répond que cela s'est fait à la suite d'une demande du SAFCO ou de notre règlement.

Mme Alexandra PLANCHON précise que les rapports étant publics, et afin d'éviter tout problème, les montants ont dû être retirés.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Nicole IMHOF pour son rapport.



 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour le rapport du Groupement intercommunal de la petite enfance du CoHerAn & Co (GIPEC). Séance du 16 mars 2023.

- d) Rapport du Groupement intercommunal de la petite enfance du CoHerAn & Co (GIPEC). Séance du 16 mars 2023.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande des précisions quant au montant de CHF 295'000.- et souhaite savoir s'il s'agit de bénéfices.

Mme ALHANKO-BAUER explique qu'il s'agit de l'excédent de revenus de POP E POPPA, la structure qui gère les crèches. L'excédent sera redistribué aux quatre communes, en fonction de prorata du nombre de places desdites communes.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour son rapport.

M. le Président passe la parole à Mme Caroline DOMBRE, pour le rapport du Conseil de fondation « La T'Anières ». Séance du 5 avril 2023.

- e) Rapport du Conseil de fondation « La T'Anières ». Séance du 5 avril 2023.

Mme Stéphanie BARON-LEVRAT aimerait savoir si, lors de la séance, la question du stationnement des véhicules des parents a été évoquée et traitée.

Mme l'Adjointe signale qu'il s'agit d'un problème récurrent, et que le lendemain de la séance, le Service Parcs et Voirie a posé des pots de fleurs devant le passage piéton, qui, malheureusement, se font régulièrement déplacés.

Mme DOMBRE précise que cela a déjà bien réglé le problème pour le stationnement juste devant la T'Anières, mais que cela le déplace également. Les éducatrices responsables sont satisfaites de la solution apportée par la Mairie.

M. le Maire informe que la Police municipale a fait de la prévention lors de plusieurs entrées et sorties de l'école primaire et qu'il s'agit d'une 1^{ère} phase. La campagne aura une 2^{ème} phase de répression qui pourra être élargie à la T'Anières.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Caroline DOMBRE pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 5 – Projets de délibérations.

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 085.

M. Giuseppe RICCIUTI, représentant du Conseil municipal au sein de la Fondation, souhaite relater la discussion qui s'est tenue lors de la réunion de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement le 7 juin dernier.

La Fondation a été créée sous le nom de Fondation de la commune d'Anières pour le logement, de droit public, au sens de la loi sur les fondations de droit public, du 15 novembre 1958.



Les statuts de la Fondation ont été approuvés par délibération du Conseil municipal 23 juin 2009.

Les objectifs de la Fondation, selon les statuts, sont de mettre, le cas échéant d'aider à mettre, à la disposition de la population d'Anières des logements confortables à loyer correspondant aux besoins de la population, notamment au bénéfice de la législation cantonale et fédérale en matière de logement à but social et de logement d'utilité publique, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux et d'intérêt général.

Selon la loi L 10557 du Grand Conseil, déposée le 19 août 2015 par le Conseil d'Etat, pour la constitution de la Fondation et approuvée le 17 décembre 2009.

La modification des statuts, votés par le Conseil municipal le 12 mai 2015, a été approuvée par le département présidentiel le 1^{er} juillet 2015 (PA 575.01 – Procédure Administrative).

Il faut savoir que la gestion d'un patrimoine financier ne fait pas partie des tâches régaliennes des communes et que, pour cette raison, environ 80 % des communes genevoises se sont dotées d'une fondation immobilière.

En cas de dissolution de la Fondation, l'image politique et non-politique donnée à la population serait vraisemblablement mal comprise.

Il convient de rappeler qu'aucun membre du Conseil de Fondation n'a un intérêt direct ou indirect pour le maintien de la Fondation pour le logement et que sa décision par vote le 7 juin 2023 s'est soldée, avec 8 votants et 2 excusés, par :

- 5 membres pour le maintien de la Fondation.
- 1 membre contre le maintien de la Fondation.

Ci-dessous l'argumentaire en trois points pour le maintien de la Fondation :

1. La gestion du patrimoine financier n'est pas une tâche régaliennne des communes. Pour effectuer cette tâche, la commune a besoin de collaborateurs qualifiés dans ce domaine, ce qui a une incidence importante sur la masse salariale de l'administration.
2. Une solution alternative devrait être envisagée par une dotation, soit en capital, soit par le versement d'immeubles dans la Fondation lui permettant de générer des revenus et de devenir autonome à l'avenir.
3. Une autre solution pourrait consister en un prêt financier de la Commune, avec des intérêts qui ramèneraient un revenu stable et régulier à la Commune, ce qui pourrait être une diversification de ses investissements.

A titre personnel, M. RICCIUTI rajoute un dernier point qui pourrait être exploré, à savoir de procéder à une recapitalisation, voire à une dotation d'immeubles, et en même temps de voter un crédit pour disposer des moyens nécessaires.

En conclusion, les membres du Conseil de Fondation proposent au Conseil municipal de reporter le vote de ce soir sur le maintien ou non de la Fondation, soit la non-entrée en matière sur le projet de délibération No 2020-2025 – D-085 et de renvoyer cet objet pour approfondir cette étude en commission des Finances, ou en commission conjointe des Finances et d'Urbanisme.

M. RICCIUTI conclut qu'avec un peu de courage, une solution gagnante est possible, qui seraient bénéfique autant pour la Fondation, que pour la commune, qui disposerait d'investissement avec des rendements plus importants, mais aussi moins importants et stables.

Mme Stéphanie BARON-LEVRAT, au nom du groupe Ensemble pour Anières, remercie M. RICCIUTI pour sa proposition de non-entrée en matière, rejoint les arguments développés et votera contre l'entrée en matière de la délibération ce soir. Mme BARON-LEVRAT rajoute que l'existence et la pertinence d'une fondation pour le logement place la question du logement en dehors de toutes contingences politiques, ce qui est pour le groupe Ensemble pour Anières, extrêmement important.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER aimerait saluer le travail des membres de la fondation qui, depuis sa création en 2009, ont œuvré pour que le projet de créer des logements adaptés et confortables pour



les personnes âgées de la commune voit le jour. Etant au Conseil municipal depuis plusieurs législatures, j'ai pu suivre un travail responsable, désintéressé, fait avec dévouement et éthique par les représentants de nos trois groupes politiques travaillant côte à côte.

Lorsque l'Exécutif annonçait récemment qu'il proposait de dissoudre la Fondation pour le logement, en expliquant avec détails les raisons, mes premières pensées sont allées aux membres de la fondation, qui ont donné beaucoup de leur et y ont cru. Le vote de ce soir est par conséquent difficile.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS remarque que, lors de la commission des Finances, malgré un vote très serré, la commission a préavisé, d'une part, favorablement à la majorité la dissolution, et, d'autre part, la dissolution à l'unanimité avant les travaux. M. DECHEVRENS note qu'en l'espace de quelques minutes, des personnes ont voté l'inverse de ce qu'elles ont décidé.

M. Eric WEHRLI corrige les propos de M. DECHEVRENS, à savoir que le vote à l'unanimité concerne la modalité de dissolution et précise que le vote sur la dissolution a été extrêmement serré.

M. DECHEVRENS constate que si les personnes ne voulaient pas dissoudre la dissolution, elles auraient dû s'abstenir dans le vote.

M. Jean-Luc RICHARDET informe que le vote a été serré et qu'il y a eu deux abstentions, dont la sienne. Une majorité de la commission s'est exprimée pour dissoudre cette fondation et, conformément à ce que Me Wisard leur a expliqué, il s'agissait de se déterminer sur le degré de rapidité de ladite dissolution : soit avant, pendant ou une fois les travaux achevés. Les conseillers municipaux membres de la commission se sont exprimés unanimement pour une dissolution rapide.

M. RICHARDET rappelle que ce soir, le Conseil municipal est saisi par l'Exécutif, via une délibération, afin de savoir si le Conseil municipal suit la majorité de la commission ou s'il se rallie à la proposition de M. RICCIUTI qui demande, en sa qualité de représentant du groupe PLR dans la fondation, de la maintenir.

Le groupe EPA est pour le maintien de ladite fondation et, si la majorité du Conseil municipal se décide pour le maintien, il s'agira de savoir, dans un deuxième temps, sous quelle forme et comment il est possible d'aider cette fondation à subvenir à ses obligations pour qu'elle puisse vivre dans un cadre économique le plus paisible possible qui lui permettra de mener sa mission.

Si le sujet est renvoyé en commission, M. RICCIUTI ajoute qu'un planning ou un business plan sera remis, mais précise que d'ici là, un travail doit être effectué. Le vote de ce soir permettra de donner un peu de temps pour explorer d'autres possibilités éventuelles.

Mme Claire THIBAUT-BULLIARD souhaiterait connaître la position de l'Exécutif. Mme THIBAUT-BULLIARD informe qu'un tableau, avec beaucoup d'inconvénients listés et peu d'avantages, a été fourni dans les annexes de l'ordre du jour. Elle trouve que ce sujet n'avance pas et se demande quels éléments tangibles pourront être apportés lors d'une prochaine commission. Mme THIBAUT-BULLIARD s'étonne que le business plan n'ait pas été fait avant et aimerait savoir concrètement quels éléments vont pouvoir être étudiés pour la non-dissolution de la fondation.

Mme l'Adjointe précise qu'un plan financier a été présenté lors d'une commission des finances, qui démontrait une absence de rendement et de bénéfice important. Après discussion avec la fiduciaire, ce scénario était viable et aurait permis à la fondation de décoller. Le Conseil de fondation aurait eu pour mission de faire grandir la fondation. Le montage financier présenté aurait permis à la fondation d'être fonctionnelle.

M. Jean-Luc RICHARDET mentionne que la discussion est politique et qu'il s'agit de savoir si le Conseil municipal opte pour une construction érigée par la fondation ou par la commune. Le groupe EPA est favorable à une construction par la fondation et demande formellement que le Conseil municipal vote sur ce point et de ne pas le reporter à un prochain conseil, ceci afin de se déterminer rapidement. Il propose de reprendre la discussion lors d'une commission des Finances élargie au Conseil municipal afin de discuter des différentes possibilités, à savoir : soit une nouvelle dotation du capital qui permettrait à la fondation d'avoir une assise financière, soit une dotation immobilière - notamment par l'immeuble qui pourrait se construire le long de la route d'Hermance - et que la commune va acquérir, soit les deux, soit des emprunts. Il y a plusieurs pistes qui permettraient de mener une politique qui soit favorable à cette fondation, afin qu'elle poursuive les buts pour lesquelles elle a été fondée.



Il propose donc de convoquer, peut-être dans la dernière semaine du mois d'août, une commission Toutes commissions réunies qui reprendra l'ensemble de cette discussion avec des propositions que l'Exécutif pourrait faire pour guider les travaux des conseillers. M. RICHARDET précise que si la fondation est maintenue en l'état, celle-ci est précaire du point de vue économique, avec des frais de fonctionnement de CHF 30'000.- par année pour 9 logements, ce qui n'est pas suffisant.

M. le Président demande à M. RICHARDET si la commission des Finances élargie au Conseil municipal est bien une Toutes commissions réunies. Il rappelle qu'il y a une possibilité d'avoir une discussion en commission, en commissions conjointes ou en toutes commissions réunies.

M. RICHARDET explique que le sujet doit être traité en Toutes commissions réunies afin que les commissaires aient tous les mêmes informations et qu'elle soit présidée par le président du Conseil municipal.

M. le Maire confirme que la commission Toutes commissions réunies est présidée par le président du Conseil municipal.

M. Eric WEHRLI fait part de sa perplexité quant aux propositions de M. RICHARDET. Il rappelle que ces propositions ont été discutées longuement lors de la commission des Finances de janvier, lors de laquelle les différentes possibilités ont été examinées, à savoir la recapitalisation ou la dotation d'un immeuble. La commission était alors arrivée à la conclusion que les commissaires n'étaient pas prêts à prendre une décision et que le sujet serait renvoyé en commission au mois de juin. M. WEHRLI a l'impression que le Conseil municipal tourne en rond et qu'il va falloir prendre une décision.

La question fondamentale est de savoir si Conseil municipal est prêt à redoter la fondation. M. WEHRLI a le sentiment qu'il y a de nombreuses réticences, en tout cas au niveau financier. Le Conseil municipal est-il prêt à mettre CHF 10 ou CHF 15 millions dans la fondation ? Est-il prêt à doter la fondation d'immeubles, ce qui signifierait retirer des revenus à la commune ? C'est pour cette raison, faute de mieux, que M. WEHRLI s'est déclaré en faveur de la dissolution de la fondation. M. WEHRLI répète que la pire solution serait de décider de ne pas dissoudre et de ne pas recapitaliser la fondation.

Mme Stéphanie BARON-LEVRAT rejoint les derniers propos de M. WEHRLI. Sans doter cette fondation, elle n'a pas lieu d'être, n'étant pas viable. Les discussions évoquées par M. WEHRLI ont bien été menées mais il n'y a pas eu de vote. Le groupe EPA souhaite que le Conseil municipal vote sur les propositions qui ont été faites. Mme BARON-LEVRAT relève que M. WEHRLI a mentionné que « cela n'était pas vraiment acquis », « j'ai eu l'impression de ». Le groupe EPA souhaite une discussion avec une prise de décision politique sur cette question.

M. le Maire rappelle que l'Exécutif avait souhaité la dissolution de la Fondation pour le logement, non de gaieté de cœur, pour plusieurs raisons, mais la raison principale concerne sa viabilité très incertaine. Sans un recours financier important communal, alors que la commune doit assumer d'importants investissements liés aux projets en cours et au renforcement durable de la péréquation, il va revenir à la fondation, avec un soutien mesuré, de trouver les justes mesures pour assumer sa pérennité. Il est clair que la commune doit être derrière, mais la fondation doit assumer et trouver des justes mesures pour sa pérennité.

Mme BARON-LEVRAT réagit aux propos de M. le Maire et craint que la question du logement ne soit dépendante des contingences politiques, ce qui est exactement le cas selon elle. Est-ce que cela sera le moment dans 5 ans ? Dans 10 ans ? Le 1^{er} juin 2025, personne ici n'est capable de dire qui sera autour de la table. Le 1^{er} juin 2030, personne ne sait qui sera autour de la table, mais ce que l'on saura, si le vote va dans le sens que nous le souhaitons, c'est qu'il y aura une Fondation pour le logement qui sera viable. La question du logement sera réelle à Anières.

Mme Claire THIBAUT-BULLIARD relate que la Fondation pour le logement a conduit son premier projet. Dans les inconvénients notés dans le tableau, la perte de maîtrise totale par le politique y était mentionnée. Ce projet a été un grand dilemme et a soulevé de nombreuses contestations, de par le mode opératoire de la conduite de ce projet. Pour Mme THIBAUT-BULLIARD il s'agit d'une position risquée et il faut faire appel au bon sens collectif. C'est un projet qui ne correspond pas vraiment aux attentes des Aniérais, même si les résidences pour seniors sont nécessaires. La perte de maîtrise totale par le politique est un inconvénient pour Mme THIBAUT-BULLIARD.



M. Giuseppe RICCIUTI précise que la séparation entre ce qui est politique et social est intéressant pour une fondation. Concernant le projet mentionné par Mme Claire THIBAUT-BULLIARD, la majorité de la population, ce n'est pas 10% de personnes de la population d'Anières. Ils ont fait un recours et c'est leur droit, c'est ce qu'on appelle la démocratie. Il n'y a que 10% qui se sont manifestés, mais peut-être que sur les 90% restants, 70 ou 80% aimeraient bien un logement construit par la fondation. M. RICCIUTI fait un mea-culpa au nom de la fondation, car tout n'était pas parfait et la fondation est là pour évoluer et tendre vers le mieux.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI précise qu'il y a quelques années en arrière, au niveau de la commune, l'Exécutif a recouru au même mode de fonctionnement pour un gros projet qui s'appelait MPPL (Mairie-Poste-Pompiers-Logement), à savoir par un concours d'architectes sur lequel le Conseil municipal n'avait pas prise.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS rappelle que le projet MPPL n'a pas abouti.

Mme BARBEZAT-FORNI informe qu'à l'époque, il y a eu un conflit d'intérêt, au niveau d'un des concurrents. En principe, ce mode fonctionne.

Par 5 oui, 9 non et 1 abstention, le Conseil municipal vote défavorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D – 085 – Proposition du Maire relative à la dissolution de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement.

Mme l'Adjointe propose d'organiser rapidement une commission Toutes commissions réunies et s'engage à présenter des scénarios de viabilité pour cette fondation.

M. le Président invite l'Exécutif, d'une part, à agender la séance pour la rentrée et, d'autre part, à apporter le plus d'éléments tangibles, financiers, réels, factuels, de manière à bien comprendre.

Mme l'Adjointe informe qu'elle reviendra rapidement avec une proposition d'ordre du jour et discutera avec le Conseil municipal dudit ordre du jour et de la manière de procéder.

M. le Maire propose au Conseil municipal de renvoyer cet objet en commission Toutes commissions réunies pour la rentrée.

M. le Président fait voter l'entrée en matière sur cette proposition de renvoi de la discussion sur la Fondation de la commune d'Anières pour le logement en commission Toutes commissions réunies.

Par 12 oui, 1 non et 2 abstentions, le Conseil municipal vote le renvoi de la discussion sur la Fondation de la commune d'Anières pour le logement en commission Toutes commissions réunies.

M. DECHEVRENS questionne Mme l'Adjointe sur sa présentation de viabilité financière et remarque que ladite présentation a déjà été faite.

Mme l'Adjointe informe qu'elle l'a bien présentée mais qu'aucun vote formel n'a eu lieu.

M. Pierre-YVES DECHEVRENS retorque qu'une discussion a eu lieu sur les chiffres présentés et qu'il n'est pas possible de représenter ces chiffres.

Mme l'Adjointe précise que cela sera un des scénarios qui sera présenté et qu'elle élaborera les autres scénarios.

M. Giuseppe RICCIUTI pense qu'il faut être optimiste, dans le sens où les scénarios qui seront présentés comporteront beaucoup plus de précisions et que des tests financiers devront être réalisés avec la fiduciaire afin de savoir ce qui est viable ou non. Il s'engage à présenter quelque chose de plus concret afin que les commissaires aient le choix entre des alternatives viables.

M. le Président demande le nom de la fiduciaire.

Mme l'Adjointe rappelle que la comptabilité est réalisée par la SFER et que l'auditeur est la fiduciaire Berney Associés.



M. RICCIUTI remercie le Conseil municipal pour cette note de confiance et que le Conseil de fondation tâchera d'y faire face.

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 086.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D – 086 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 30'000 F – Rubrique 3290.00.31300.06 « Fête du 1er août ».

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 086 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 30'000 F – Rubrique 3290.00.31300.06 « Fête du 1er août ».

Vu l'exposé des motifs,

Vu le rapport succinct de la commission sociale du 6 juin 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide**

par 14 oui (majorité simple) – 1 non – 0 abstention

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de TTC 30'000 F – Rubrique 3290.00.31300.06 « Fête du 1er août ».
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sur le compte 3290.00.31300.06.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 087.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D – 087 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 19'500 F – Rubrique 3220.00.31300.27 « Spectacles divers ».

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 087 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 19'500 F – Rubrique 3220.00.31300.27 « Spectacles divers ».

Vu l'exposé des motifs,



Vu le rapport succinct de la commission sociale du 6 juin 2023,
conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide**

par 14 oui (majorité simple) – 0 non – 1 abstention

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de TTC 19'500 F – Rubrique 3220.00.31300.27 « Spectacles divers ».
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sur le compte 3220.00.31300.27.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.

Point 6 – Projet(s) de motion(s).

Pas de projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

Point 7 – Projet(s) de résolution(s).

Pas de projet de résolution.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit les propositions du Maire et des Adjoints.

Point 8 – Proposition(s) du Maire et des Adjoints.

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire propose le renvoi du projet de discussion relatif à la rédaction des rapports de commission par un procès-verbaliste à la commission des finances. M. le Maire rappelle que cette proposition a été discutée lors de la séance des chef-fe-s de groupe, lesquels devaient en parler au sein des groupes.

M. Jean-Luc RICHARDET demande si cela raccourcira le délai pour que les Conseillers municipaux puissent bénéficier du procès-verbal. M. RICHARDET prend l'exemple de la commission des finances, qui s'est tenue pour discuter de la Fondation pour le logement, et la séance de ce jour sur le même sujet, dont personne n'a vu le procès-verbal de la commission des finances.

M. le Maire ne souhaite pas commencer le débat, mais pense que cela raccourcira le délai pour obtenir le rapport.

M. RICHARDET précise que, lorsque l'on parle de raccourcir le procès-verbal, il ne parle pas de la teneur mais du temps pour l'obtenir.



M. le Maire informe qu'il parle du rapport du président, pas du procès-verbal.

M. le Président résume les échanges intervenus, et précise qu'il y a deux éléments, d'une part le rapport du président, qui est le rapport de commission qui peut être complet ou succinct, et d'autre part le procès-verbal, qui doit être validé à la séance suivante de la commission. Il demande à M. RICHARDET de préciser ses propos.

M. Jean-Luc RICHARDET parle du procès-verbal qui sert au président et aux membres de la commission, voire aux membres du Conseil municipal, afin d'avoir des informations qui sont plus prolifiques que celles du rapporteur, notamment lorsqu'il s'agit d'un rapport succinct. Il faudrait trouver le moyen de raccourcir ce délai. Cela permettrait de distribuer, de ventiler ce qui s'est dit lors de la commission. M. RICHARDET constate que le Conseil municipal dispose de rapports de commission qui sont de plus en plus succincts.

M. le Maire rend attentif au fait qu'il ne faut pas confondre rapport et procès-verbal. Pour ce renvoi, M. le Maire parle du rapport des présidents de commissions. Dans le cadre des procès-verbaux, M. le Maire précise qu'il est possible de les demander mots-à-mots, mais qu'ils n'ont pas de valeur juridique, et que le procès-verbal validé par la commission fera foi.

Mme Stéphanie BARON-LEVRAT est stupéfaite de cette proposition, d'autant qu'en début de séance, il a été évoqué la perte de maîtrise politique et trouve cette suggestion surprenante.

M. le Maire précise que cette suggestion n'a pas été proposée par l'Exécutif, mais qu'il s'agit d'une proposition de l'administration, suite à des demandes ou des faits qui se sont passés.

M. le Président rappelle qu'il n'est pas possible de débattre sur ce sujet ce soir, et que les Conseillers municipaux sont invités à voter sur le renvoi en commission.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

Par 13 oui, 0 non et 2 abstentions, le Conseil municipal vote favorablement le renvoi du projet de discussion relatif à la rédaction des rapports de commission par une procès-verbaliste à la commission des finances pour étude.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de proposition.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjoints.

Point 9 – Communications du Maire et des Adjoints.

M. le Président cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire informe que le compte-rendu administratif sera distribué mi-juillet par la Poste pour relecture par le Conseil municipal, avec un retour de leur part d'ici fin août.

M. le Président rappelle que ce rapport doit rester confidentiel.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.



M. l'Adjointe informe que la délibération relative aux comptes de l'Exercice 2022 de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement aurait dû être présentée et votée lors de la séance du Conseil municipal de ce jour.

Toutefois, bien que les comptes aient été finalisés, ils doivent encore être révisés (par la société Berney) et approuvés par le Conseil de Fondation, ainsi que par l'Exécutif et ensuite préavisés par la commission des finances.

En accord avec le SAFCO, la délibération sera présentée cet automne, permettant ainsi d'avoir tous les documents utiles pour permettre son analyse avant l'envoi pour le vote par le Conseil municipal.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint informe que le bal des Pompiers aura lieu le 4 novembre 2023.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 10 – Questions écrites ou orales.

M. le Président informe qu'il y a une question écrite de Mme Caroline DOMBRE concernant le Pont des Golettes. En effet, la barrière lui semble peu sécurisée, particulièrement pour les enfants. Il y a un espace assez important entre le pont et les barres horizontales (cf photos jointes). Mme Caroline DOMBRE se demande s'il est conforme aux normes ? Pourrait-on envisager de le sécuriser davantage ?



M. le Maire explique que le service compétent a vérifié la construction de ce pont et précise qu'il répond aux normes légales. La responsabilité revient aux parents de surveiller leur enfant. Le déport de la barrière dans sa largeur a été réalisé pour permettre le passage des véhicules agricoles, dont les outils à l'arrière les tracteurs se crochaient dans l'ancienne barrière. Cela augmente l'espace entre le pont et la première barre métallique. Une offre a été demandée à un serrurier et un retour sera fait à ce sujet lors du prochain Conseil municipal.

M. le Président informe que le pont se trouve près de la ferme après le parc à chiens.



M. DOMBRE remercie M. le Maire pour cette réponse, qui lui a permis de mieux comprendre l'écart important pour le passage de machines agricoles, et le remercie d'avoir porté ce point au prochain ordre du jour.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS rappelle qu'il s'agit d'un pont binational et qu'il faudra se mettre en relation avec la commune de Veigy.

M. le Maire confirme les propos de M. DECHEVRENS et ne pense pas que la commune de Veigy s'opposera à la pose de barres si la commune d'Anières paye l'entièreté de la facture. M. le Maire précise que l'utilisation de ce pont est principalement le fait des agriculteurs, qui résident en Suisse, et qui vont travailler dans leurs champs en France.

M. le Président cède la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

Dates des séances du Conseil municipal et des commissions pour le 2^e semestre

M. Pierre-Yves DECHEVRENS aimerait avoir les dates des prochaines séances du Conseil municipal et des commissions.

M. le Président explique que les Conseillers municipaux ont reçu un message informant que le planning se trouvait sur CMNet.

M. le Président cède la parole à Mme Claire THIBAUT-BULLIARD.

Séance sur la sécurité à Chevrens

Le groupe PLR Anières remercie l'Exécutif d'avoir organisé, à sa demande, une matinée d'échange sur la sécurité à Anières. L'organisation de ces tables rondes, avec des représentants de la Police cantonale et municipale ainsi que de la société de surveillance, a donné un caractère très convivial à cette rencontre où chacun a pu aisément poser ses questions, exprimer ses craintes ou tout simplement partager ses malencontreuses expériences. Cela fut également l'occasion de faire connaissance avec ceux qui assurent notre sécurité, comprendre leur mode d'action, nous les remercions également pour leur disponibilité et leur engagement. La présence de notre Maire, tout au long de cette matinée, a également été très appréciée. Ces moments d'échanges avec les Aniérais sont importants et le groupe PLR invite l'Exécutif à les renouveler.

M. le Président cède la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

Assemblée générale d'Anières un vrai village

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI relate avoir assisté, la semaine dernière, à l'assemblée générale d'Anières un vrai village. Lors de cette assemblée, une personne bien engagée dans le cadre du recours contre la demande en autorisation de construire d'un bâtiment pour seniors, a qualifié le foyer de Chevrens de centre pour délinquants. Mme BARBEZAT-FORNI souhaite rappeler que le projet de la Fondation de la Commune d'Anières pour le logement est de construire, en lieu et place de la ferme, qui jouxte les bâtiments de ce centre en question, des habitations pour seniors et d'établir des synergies avec les jeunes résidents dans ce foyer. Il est donc aisé de comprendre la responsabilité des membres du Conseil de fondation dans la création et la réalisation de ce projet.

Qualifier le foyer de Chevrens de centre pour délinquants sur ce dossier sensible est particulièrement déstabilisant selon Mme BARBEZAT-FORNI. A sa connaissance, ce foyer n'a pas changé d'affectation et est toujours un lieu d'accueil ouvert pour des jeunes rencontrant des difficultés diverses. Mme BARBEZAT-FORNI s'enquiert auprès de M. le Maire si c'est bien le cas. Dans l'affirmative, elle trouve fort regrettable que de fausses informations soient diffusées et ensuite répandues dans le village. Cela ne favorise pas le bien vivre ensemble et va à l'encontre des synergies que le Conseil de fondation souhaite établir entre les deux générations, les jeunes du foyer et les seniors d'Anières.

M. le Maire confirme les propos de Mme BARBEZAT-FORNI et souligne qu'il y a un souhait d'ouverture pour faire participer les jeunes à plusieurs activités sur la commune. Par exemple, avec le calendrier de l'Avent en fin d'année. Ce sont aussi eux qui ont aidé à préparer la matinée de sécurité, ainsi que

Correction demandée lors de la séance du 12 septembre 2023
L. Bonclon



la soirée des 8P. Il y a une volonté d'ouvrir ce centre auprès de la population. Lors de la matinée sur la sécurité, M. le Maire a discuté avec la Police cantonale à ce sujet et il n'y a rien à craindre des jeunes du Foyer de Chevrens.

M. le Président demande s'il s'agit bien d'une personne membre de l'association ou d'une personne présente.

Mme BARBEZAT-FORNI explique que cette personne était présente et membre de l'association, et qu'elle s'est exprimée lors de l'assemblée générale.

M. le Président cède la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

Manifestation de l'Association des jeunes d'Anières à la route de la Côte d'Or

M. DECHEVRENS a été approché par M. Philippe VILLARD qui témoigne de sa reconnaissance pour la manifestation de l'AJAFEST qui a été organisé sur la route de la Côte-d'Or. M. DECHEVRENS a été étonné d'apprendre qu'il y avait eu cette manifestation. Il précise qu'un repas a eu lieu et demande s'il est possible de refaire ce type de manifestation.

M. l'Adjoint précise que l'AJAFEST n'a pas organisé la manifestation, mais les jeunes Aniérais. Ils ont demandé un soutien logistique de la part de la commune. M. l'Adjoint informe que les jeunes Aniérais n'ont pas fait beaucoup de publicité car ils avaient 140 places et elles se sont remplies rapidement. M. l'Adjoint précise que la commune est là pour les soutenir logistiquement et que la commune continuera à les soutenir.

Mme Stéphanie BARON-LEVRAT explique avoir eu la chance de faire partie des 140 personnes qui ont participé à ce repas et informe que les tablées sur la route de la Côte-d'Or étaient magnifiques.

M. le Président cède la parole à Mme Stéphanie BARON-LEVRAT.

Tout-ménage des SIG

Mme Stéphanie BARON-LEVRAT s'interroge sur le tout-ménage des SIG, de 6 pages, ne comportant que des plans, qu'elle a reçu. Outre la police de caractères très petite, ce tout-ménage est incompréhensible.

M. le Maire n'a pas d'explication et a eu la même réaction. M. le Maire a d'abord pensé qu'il s'agissait d'un document relatif à des travaux en cours, en non pas une information aux habitants. M. le Maire précise que ce sujet a été évoqué lors de la séance du Conseil administratif de hier après-midi et a appris à ce moment-là que ces plans avaient été distribués en tout-ménage. M. le Maire va contacter les SIG pour leur demander des explications et une communication plus claire aux habitants.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS complète qu'une information a été reçue concernant des travaux pour des changements de conduites d'eaux. Est-ce lié à cela, s'interroge-t-il ? M. DECHEVRENS confirme que ces plans ne sont pas compréhensibles et qu'il y a aussi le nom d'une autre entreprise. Il se demande si ce sont les SIG qui ont mis ce courrier ou l'autre entreprise.

M. le Président cède la parole à M. Onur VON BURG.

Faillite de la société d'Orlando S.A.

M. Onur VON BURG a appris aujourd'hui que la société d'Orlando a déposé le bilan à Genève. Il demande si l'Exécutif a des informations sur ce sujet et si cela affectera des travaux sur la commune.

Après avoir parlé avec les urbanistes de la commune, Mme l'Adjointe informe que la commune n'a pas de chantier avec eux. Concernant le futur chantier aux Avallons - route d'Hermance, Mme HENTSCH assure que la société d'Orlando n'est pas l'entreprise choisie pour le gros œuvre.



La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 11 de l'ordre du jour, à savoir les objets à traiter en huis clos.

Point 11 – Huis clos. Information de M. le Maire sur des dossiers de naturalisation.

M. le Président ouvre le huis clos à 21h30 et demande d'arrêter l'enregistrement.

M. le Président ferme le huis clos à 21h31. L'enregistrement reprend.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h31.

Le Président du Conseil municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :



Procès-verbaliste : Alexandra Planchon

Annexes :

- Rapports des commissions.
- Présentation sur l'avenir de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement



FONDATION POUR LE LOGEMENT

Délibération No 2020-2025 D-085

Conseil municipal du 13 juin 2023

AVENIR DE LA FCAL – LES CHANGEMENTS DEPUIS 2009

- *Indépendance des fondations:*
 - *Volonté du Conseil d'état*
 - *Les excédents des fondations ne peuvent plus être reversés aux communes fondatrices*
 - *Les excédents de fondations doivent être réinvestis dans la fondation pour servir aux buts statutaires*

CONSEQUENCES

- *Perte de droit politique (votes de résolutions) autant pour le délibératif que pour la population*
- *Les bénéfices de la fondation ne peuvent plus être restitués aux communes créatrices*
 - *Le budget de fonctionnement de la commune d'Anières est impacté par les amortissements et le renforcement de la péréquation financière intercommunale*
 - *Les revenus du parc immobilier aident à maintenir un équilibre financier de la commune d'Anières*

AVANTAGES ET INCONVENIENTS D'UNE FONDATION POUR LE LOGEMENT

AVANTAGES	INCONVENIENTS
Liberté d'action et rapidité des décisions (projets non soumis aux droits politiques et aux échéances électorales)	Perte de maîtrise totale par le politique
Recrutement d'experts	La volonté du CE est que les bénéfices de la fondation ne puissent plus être reversés à la Commune
Externalisation des métiers de la construction, de l'entretien et des attributions de logement	Perte pour la Commune de revenus locatifs dans un contexte d'investissements importants
Possibilité d'investir dans du foncier hors Anières	Taille critique difficile à obtenir du fait du peu de terrains fonciers disponibles à Anières
	Premier projet de la Fondation non rentable
	Responsabilité morale de la Commune en cas de problèmes financiers de la Fondation
	Multiplication des frais de fonctionnement

DECISIONS POLITIQUES

- *L'Exécutif d'Anières a voté à l'unanimité la dissolution de la fondation le 22 mai 2023*
- *La commission des finances a préavisé favorablement la dissolution le 23 mai 2023*
- *Le Conseil municipal doit se prononcer lors de la séance du 13 juin 2023*



Commune d'Anières

COMMISSION : Finances
Séance du : Mardi 23 mai 2023

Rapport succinct

Trois points à l'ordre du jour de cette séance :

1. La commission a auditionné Me Wisard concernant les modalités d'une éventuelle dissolution de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement.
Me Wisard envisage trois scénarios possibles pour la dissolution : avant le début des travaux du bâtiment de l'Astural, après le début des travaux ou à la fin des travaux. Selon lui, c'est le premier scénario qui est préférable, car plus simple et moins coûteux.
2. La commission a élu Mme Meret Blanc-Odermatt à la présidence de la commission pour l'année 2023-2024 et M. Alexandre Soucas vice-président.
3. La commission prend connaissance de la proposition de l'exécutif de dissoudre la Fondation pour le logement. Après longue discussion et à une courte majorité, la commission donne un préavis favorable à la proposition de dissolution. A l'unanimité, elle se prononce en faveur d'une dissolution avant le début des travaux

Signature : Eric Wehrli, Président



Commune d'Anières

COMMISSION : Sociale, culture et loisirs.
Séance du : Lundi 8 mai 2023

Auditions

Lors de cette séance, la commission a auditionné M. Fluckiger, président du club de Pétanques d'Anières.

Cette audition avait pour but de présenter l'évolution du club, les actions entreprises jusqu'à présent et ses objectifs futurs.

Le club compte une soixantaine de membres dont une quarantaine de licenciés ce qui fait de La Pétanque d'Anières le deuxième ou troisième plus grand club licencié du Canton. Le club participe à différents championnats (il a ainsi obtenu une médaille de bronze à la coupe genevoise en 2022 et une deuxième place au championnat interclubs cantonal de la première ligue). En 2023, le club a été champion intercantonal de première ligue. Le club vise l'objectif en 2024 de monter en promotion ligue nationale et, sur le long terme, d'atteindre la ligue A. S'agissant des autres concours, le club a commencé les championnats cantonaux (deux joueurs du club ont reçu une médaille de bronze).

Concernant ses objectifs, le club aimerait organiser des manifestations et être davantage présent aux manifestations communales. La pétanque d'Anières était très souvent présente lors de manifestations par le passé car les membres de l'époque étaient plus présents pour le côté associatif que le côté sportif. Le club essaie à l'heure actuelle d'être perçu comme un club sportif plutôt qu'une association.

La Pétanque d'Anières et les Pieds Tanqués sont deux entités différentes. La seconde est une association composée majoritairement voire exclusivement de retraités. Elle joue surtout la journée et vise le loisir plutôt que la compétition.

Election de la Présidence et de la Vice-présidence pour l'année 2023-2024

Suite à cette audition, la commission a élu à l'unanimité des voix, moins abstention des intéressés, Mme Imhof à la prochaine présidence et M. Ricciuti à la vice-présidence.

Informations de l'exécutif

La commission a ensuite été informée des décisions de l'exécutif concernant l'octroi des subventions suivantes :

- *Au Demi de Jussy*
- *Au chœur de Meinier*
- *A Courir Pour Aider*
- *A l'Association Pasaporte pour le spectacle « Le Voyage d'un rêve »*
- *Au Collonge Basket-club*

Décision de la commission

Puis la commission se prononce favorablement à l'octroi d'une subvention pour le bal des pompiers, organisé à l'occasion des 30 ans de l'Amicale. Le Gymkhana les soutiendra logistiquement.

Entrée en vigueur des nouveaux règlements

Ensuite de quoi, la commission est informée que les nouveaux règlements relatifs à l'octroi de subvention d'aide en Suisse et d'aide à l'étranger, votés par le Conseil Municipal le 14 février 2023 ont été acceptés par le SAFCO et qu'ils sont entrés en vigueur.

Bilan du Service social Littoral

M. Pécaut donne les chiffres suivants qui correspondent à un semestre d'activités en 2022 :

- Le service a reçu 59 jeunes de 19 à 25 ans pour un soutien dans leur démarche fiscale et la création de e-démarche, dont 10 d'Anières.
- 128 personnes et familles ont bénéficié en 2022 d'un suivi individuel, dont 19 d'Anières. Une augmentation du nombre de bénéficiaires a été constatée. Pour Anières, il y a eu trois demandes de fonds (caution de loyer) et trois plans de désendettement. L'administration est très satisfaite de ce service car il répond à un réel besoin.

Promotions citoyennes

La Ville de Genève a informé que les promotions citoyennes auront lieu le vendredi 13 octobre au bâtiment des Forces Motrices.

À l'unanimité des voix, la commission est favorable à l'organisation des promotions citoyennes pour les jeunes de la commune.

Divers

Dans les divers, la commission apprend que :

- La sortie des Aînés, organisée cette année par Hermance aura lieu le 19 septembre 2023 de 11h30 à 17h00. Les Conseillers municipaux qui le souhaitent peuvent y participer.
- La commune mettra un bus à disposition pour les caves ouvertes qui auront lieu le 13 mai.
- La fête des voisins est prévue le 2 juin. Les habitants recevront un tout-ménage. Les inscriptions sont attendues à la Mairie, qui met à disposition une animation musicale.

Signature : Caroline Dombre, Présidente



Commune d'Anières

COMMISSION : Sociale, culture et loisirs.
Séance du : Lundi 6 juin 2023

Rapport succinct :

Lors de cette séance, nous avons auditionné Monsieur Joshua Schopfer qui nous a présenté son projet de participation à la mini transat de 2025, course qui nécessite un entraînement intensif pendant les années qui précèdent

Suite à cette présentation, la commission a été informée des décisions de l'Exécutif concernant l'octroi des subventions suivantes :

- Vires : centre de psychothérapie et de prévention de la violence
- Aux 6 logis : logements temporaires
- Les Apéros de l'Histoire : écriture d'un livre sur l'Histoire des grands vignobles genevois
- Festival Couleur Café : musique, spectacles et cinéma d'Afrique
- La Lanterne Magique : club de cinéma pour les enfants de 6 à 12 ans
- Théâtrochamp : théâtre d'enfants et d'adolescents

Concernant les propositions de l'Exécutif à la commission sociale pour l'attribution de subventions, les décisions suivantes ont été prises :

Octroi d'une subvention :

- Médecins Sans Frontières pour le Soudan
- Arvélac, festival de BD
- Mini transat : aide de législature jusqu'en 2025

Le devis de Monsieur Bertrand Carlier pour l'exposition photos « de la terre à l'assiette » a été accepté.

Fête du 1er Août : la commission a préavisé favorablement le projet d'un spectacle de drones, malgré un dépassement budgétaire

Autres informations :

- Vif succès pour la fête des voisins
- L'apéro-concert du 31 août se fera avec la collaboration de l'APEA
- La soirée des 8P aura lieu le 29 juin à l'Astural
- La fête des Promotions se déroulera le vendredi 30 juin

Signature : Nicole Imhof, Présidente



Commune d'Anières

COMMISSION : **Rapport de la séance du Conseil intercommunal**
Séance du : **Mercredi 16 mars 2023**

Le Président, Philippe Thorens souhaite la bienvenue aux membres du GIPEC et remercie Madame Karin Bruchez de les accueillir à Hermance.

Il nous présente la nouvelle directrice de l'IAM 1 à Vézenaz, Mme Anne Pernet. Mme A. Pernet vient de l'éducation spécialisée, elle ne vient donc pas du domaine de la Petite Enfance.

La nouvelle structure de Direction a été entérinée par le Bureau, elle est désormais la suivante :

- Mme Dorothée Niess, directrice de l'AIM Vézenaz 2
- M. Gaël Baeriswyl, directeur de l'AIM Corsier
- Mme Anne Pernet, directrice de Vézenaz 1, secondée par Mme Christelle Taris, adjointe.
-

Le Bureau s'est réuni à 4 reprises depuis la dernière séance du Conseil le 5.10.2022.

Le PV de la séance du 5 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Présentation des comptes 2022

Fin 2022, le taux d'occupation était de 88,59% (180 enfants).

Les comptes 2022 de pop e poppa nous sont présentés par M. Frédéric Chave, ils font apparaître un excédent de revenus de Frs. 295'552. Cet excédent sera reversé aux communes, au prorata du quota de places de chacune.

Puis, l'état financier du GIPEC nous est présenté par M. Bernard Davat. Enfin, un rapport d'audit nous est soumis pour pop e poppa (succint) et pour le GIPEC. Les comptes (pop e poppa et GIPEC) sont approuvés à l'unanimité par le Conseil (10 voix).

Puis, le Conseil valide les modifications du règlement de la Crèche, ainsi que celles du règlement des collaborateurs de la Crèche, telles que toutes deux présentées.

La prochaine séance du Conseil de Fondation est fixée au mercredi 4 octobre 2023 à 19h00, dans les nouveaux locaux de la Mairie d'Anières.

Corinne Alhanko
Conseillère municipale Anières
Membre du GIPEC



Commune d'Anières

Fondation la T'Anières

Conseil de Fondation du mercredi 5 avril 2023

Le conseil de Fondation de la T'Anières s'est réuni le mercredi 5 avril 2023 et a traité des points suivants :

Accueil et approbation du PV

La séance commence par l'approbation du procès-verbal du Conseil de Fondation du 2 novembre 2022.

La présidente présente ensuite Mme Deléaval, collaboratrice administrative de la Mairie, qui assurera le support administratif de la fondation La T'Anières et, si nécessaire, servira de relais pour la prochaine législature.

Mme Deléaval, qui a pris ses fonctions au sein de la Mairie en août 2022 consacrera 10 % de son taux d'activité à la fondation.

Présentation des comptes 2022

M. Chave passe en revue les comptes 2022 (charges et revenus) en apportant toutes les explications requises.

Le total des charges s'élève à CHF 1 025 036.-.

Le total des recettes des écolages et des taxes d'inscription s'élève à CHF 220 769.-.

La subvention d'Anières se monte à CHF 693 418.-, en plus de la subvention en nature de CHF 105'000.- pour le loyer.

Ce montant est de CHF 75'531.- inférieur au montant mis au budget 2022.

Ceci est dû à des recettes et des subventions supérieures aux prévisions d'un montant de CHF 18 528.- et des charges inférieures de CHF 55 003.- au budget.

Les économies de charge ont notamment été réalisées par une bonne maîtrise de la masse salariale et dans les postes « matériel ».

Le trop perçu par la Fondation sera reversé à la commune d'Anières.

Lecture du rapport des réviseurs et approbation des comptes 2022

Après la lecture du rapport des réviseurs, le Conseil de fondation approuve à l'unanimité des voix les comptes 2022.

Informatique et téléphonie

Au point suivant, le Conseil de Fondation a traité de l'informatique et de la téléphonie de la T'Anières, suite à différentes pannes qui ont conduit à un état des lieux de tout le système. Si la téléphonie fonctionne bien, différents problèmes ont été identifiés concernant l'informatique, dont le contrat a été signé en 2007. Il s'agit notamment de revoir les protections, les responsabilités du mandataire, l'espace de stockage externe et l'équipement qui est vieillissant.

Après que plusieurs offres aient été demandées, le budget global pour le mandat de l'informaticien devrait s'élever à CHF 11'381.- en 2023 (dont CHF 3'605.- de frais uniques pour le renouvellement de l'équipement). Ce montant représente un dépassement de CHF 7'881.- qui sera probablement absorbé par des économies sur d'autres charges ou des excédents de revenus. Le coût du nouveau contrat sera intégré dans le budget 2024.

A l'unanimité des voix, le Conseil de Fondation prévise favorablement la conclusion du nouveau contrat informatique pour la T'Anières.

Inscriptions rentrée scolaire 23/24

Le conseil de Fondation a ensuite été informé des inscriptions pour la rentrée 2023-2024.

La T'Anières a reçu beaucoup de demande, notamment de nouveaux Aniérois.

La garderie des tout petit est presque complète les lundis, mardis et mercredis (8 inscriptions) ; les jeudis (7 inscriptions) et vendredis (4 inscriptions) pourraient continuer à se remplir. Jusqu'à présent, toutes les demandes des familles ont pu être satisfaites.

L'espace de vie décroisé accueillera de nombreux nouveaux enfants. Sur les 15 places à la journée (repas et sieste) et 10 places à la demi-journée (matin), il ne reste plus qu'une seule place le mercredi matin. Satisfaire toutes les demandes des parents fut plus compliqué que pour le GDTP.

La co-direction a vraiment tenté de répondre au mieux aux besoins de tous les petits Aniérois, à ceux déjà présents dans l'institution ainsi qu'aux nouvelles familles dans la mesure de ses possibilités.

A noter que la T'Anières accueillera deux enfants du foyer des réfugiés d'Anières (dont l'un fréquente déjà l'institution).

La Présidente rappelle la fermeture de la Coccinelle, un espace familial d'accueil à l'Hospice général. À l'origine, la Coccinelle n'était pas destinée à devenir une garderie, mais un endroit où les familles pouvaient s'échanger la garde de leurs enfants. Le SASAJ (service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour) ayant refusé de prolonger son exception quant aux exigences sur les structures d'accueil (infrastructure et encadrement), 19 enfants se sont retrouvés sans solution de garde. La T'Anières n'ayant pas les capacités de tous les accueillir, 10 places à plein-temps ont été trouvées au sein de différentes structures grâce à M. Chave.

Vie à la T'Anières

Mme Guerineau et Mme Bettex relatent quelques éléments de la vie à la T'Anières. La formule de la réunion des parents a été modifiée pour l'année scolaire 2022-2023. Un café des parents a été proposé un matin ainsi qu'une soirée avec la projection d'un film sur l'institution. La chasse aux œufs sera organisée jeudi, avant la fermeture de l'institution pour les vacances de Pâques.

L'équipe commencera ensuite à préparer la course d'école, pour les grands, ainsi que les promotions pour tous les enfants. Une visite chez les pompiers se profile pour le groupe des grands ; les 1P visiteront aussi l'école d'Anières.

Information sur livret d'accueil/règlement

Le livret d'accueil a été rebaptisé « règlement » avec la mise à jour des tarifs, des documents à présenter lors de l'inscription et des nouveautés (pour des raisons logistiques et organisationnelles, les collations seront désormais fournies par l'institution pour tous les enfants)

Pour le fonctionnement de l'institution, les familles se verront remettre un guide d'accueil.

Caroline DOMBRE
Membre du Bureau
Membre du Conseil de Fondation